



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/47  
27 octobre 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-huitième réunion  
Rome, 20-22 novembre 2002

**PROPOSITION DE PROJETS : PHILIPPINES**

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

- Plan national d'élimination des CFC Banque mondiale/Suède

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET PHILIPPINES

SECTEUR : Élimination                      Consommation sectorielle de SAO (2001) :                      2 049,3 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du secteur :                      S.o.

**Titre du projet :**

- a) Plan national d'élimination des CFC

Données relatives au projet	Plan d'élimination des CFC
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	2 017,60
Incidences du projet (tonnes PAO)	2 017,60
Durée prévue du projet (mois)	84
Montant initial demandé (\$US)	4 059 458
Coût final du projet (\$US)	
Coûts différentiels d'investissements a)	
Fonds pour imprévus b)	
Coûts différentiels d'exploitation c)	
Coût total du projet (a+b+c)	13 396 579
Participation locale au capital (%)	100 %
Pourcentage des exportations (%)	0 %
<b>Montant demandé (\$US)</b>	<b>4 059 458</b>
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	6,64
Confirmation du financement de contrepartie?	
Agence nationale de coordination	MERN-ENV
Agence d'exécution	Banque mondiale / Suède


## DESCRIPTION DU PROJET

### Objectif

1. La Banque mondiale présente un plan national d'élimination du CFC à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif au nom du gouvernement des Philippines. Le plan a pour objet d'aider le gouvernement des Philippines à éliminer sa consommation de CFC conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Ce plan donnera lieu à l'élimination de 2 049,3 tonnes PAO comprenant 31,7 tonnes PAO de CFC qui sont déjà en voie d'élimination dans le cadre de projets approuvés mais pas encore mis en œuvre et 2 017,6 tonnes à éliminer grâce aux nouvelles mesures proposées dans ce plan. Le rapport coût-efficacité global des nouvelles mesures proposées est de 6,64 \$US/kg.

### Stratégie de mise en œuvre

2. Une copie du plan national d'élimination des CFC est jointe aux présentes.
3. Le plan fait appel à des projets d'investissement et des activités ne portant pas sur des investissements ainsi qu'à des politiques et des réglementations d'appui pour gérer l'offre et la demande de CFC. Des mesures législatives sont déjà en place, en vertu desquelles le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des Philippines (MERN) fixe des quotas d'importation pour le CFC-11 et le CFC-12. Les importations des autres CFC, des halons, de TCA et de tétrachlorure de carbone sont déjà interdites. Il existe également une réglementation qui permet au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles de contrôler les importations d'équipement usagé à base de CFC. Le calendrier de réduction de la consommation de CFC proposé est conforme au calendrier des mesures de contrôle du Protocole de Montréal, et donnera lieu à l'élimination complète des CFC en 2010. Les limites de consommation annuelle proposées dans le plan sont précisées à la page 89 du document de projet.

### Éléments du plan national d'élimination des CFC

4. La quantité de CFC pouvant être importée sera réglementée au moyen de quotas.
5. Le plan propose les mesures suivantes pour réduire la demande :
- a) achèvement en 2002 de la mise en œuvre de projets d'investissement en cours dans le secteur des mousses financés par le Fonds multilatéral (31,7 tonnes PAO);
  - b) financement de nouvelles activités d'investissement conformes aux règles du Fonds pour l'élimination complète des CFC dans la fabrication de mousses et de la consommation résiduelle mineure dans les secteurs de la réfrigération et des aérosols;
  - c) financement de la formation technique, et sur l'entretien de l'équipement, l'équipement de récupération/recyclage pour les climatiseurs d'automobile, et l'équipement de valorisation dans le secteur de la réfrigération;

- d) financement de l'assistance technique pour le secteur des inhalateurs à doseur (les inhalateurs à doseur ne sont pas fabriqués aux Philippines);
- e) financement d'une Unité de gestion du projet.

6. Le plan a été coordonné par la Banque mondiale. Les activités d'investissement du plan ont été préparées par la Banque mondiale. Les activités portant sur l'entretien ont été réparées par le gouvernement de la Suède dans le cadre de son programme de coopération bilatérale. Les deux agences continueront à collaborer avec le gouvernement des Philippines à la mise en œuvre de leurs volets respectifs du plan national d'élimination des CFC. Le gouvernement de la Suède demandera à ce que les tranches annuelles pour la mise en œuvre de plusieurs éléments du volet de l'entretien de l'équipement de réfrigération du plan soient soustraites de sa contribution à la coopération bilatérale pour les années où les fonds sont approuvés.

#### Coût du plan national d'élimination des CFC

7. Les coûts demandés pour la mise en œuvre du plan national d'élimination comme proposé sont de 13 396 579 \$US, à raison de 3 864 598 \$US pour les projets d'investissement, 8 156 981 \$US pour le secteur de l'entretien et 1 375 000 \$US pour l'Unité de gestion du projet. Les éléments des projets sont présentés aux pages 86 à 88 du document de projet.

#### Mise en œuvre et gestion du plan

8. Le plan propose la création d'une Unité de gestion du projet qui fournira au gouvernement l'appui nécessaire pour mener à terme les activités proposées dans ce plan et en surveiller la mise en œuvre. Les activités proposées pour l'Unité sont présentées aux pages 84 et 85 du document de projet. L'Unité s'occupera directement de toute la mise en œuvre du projet, de la sensibilisation du public et des activités de surveillance. Le coût proposé pour l'Unité est de 1,375 million \$US, ce qui représente 11,4 pour cent du coût des activités du projet.

#### Financement et décaissement

9. Le gouvernement des Philippines demande l'approbation, en principe, du financement total demandé qui sera décaissé en sept tranches annuelles, à compter de 2002 jusqu'en 2008, à condition que les objectifs annuels de consommation nationale de CFC et autres indicateurs d'efficacité aient été réalisés. Le gouvernement demande également le maximum de souplesse pour adapter ou modifier ses stratégies au cours de la mise en œuvre, au besoin. La répartition du financement en tranches annuelles, les limites de consommation annuelle de CFC proposées et autres indicateurs d'efficacité sont indiqués à la page 99 du document de projet.

#### Vérification et surveillance

10. Le gouvernement des Philippines, par l'entremise de l'Unité de gestion du projet :
- a) gèrera/dirigera le groupe de travail du secteur des mousses afin de surveiller la consommation, l'utilisation et la distribution des CFC et du HCFC-141b dans le secteur des mousses;

- b) créera un site Internet offrant la liste des importateurs, leurs quotas annuels et la quantité réelle déjà importée au cours de l'année civile en cours;
- c) mettra à jour l'information sur les quantités réelles de CFC importées tous les trimestres et discutera/fera le point sur toutes les anomalies constatées relativement aux CFC.
- d) surveillera les importations de HFC-134a, de HCFC-22 et de HCFC-141b;
- e) inspectera, si possible, les entrepôts des importateurs de CFC, de HCFC et de HFC-134a afin d'établir les stocks et des pratiques courantes;
- f) rapportera les situations d'importation illégale de CFC et facilitera l'imposition de mesures pour assurer la conformité;
- g) effectuera les vérifications de sécurité et techniques de tous les projets entrepris dans le cadre de ce plan.

#### Coûts d'appui

11. Des coûts d'appui de neuf pour cent sont demandés pour les activités d'investissement et ne portant pas sur des investissements, et de cinq pour cent pour les coûts de l'Unité de gestion du projet.

### **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**

#### **OBSERVATIONS**

12. Le Secrétariat a examiné le plan et fait part de ses premières observations à la Banque mondiale. Voici un résumé des points soulevés et de la réponse de la Banque mondiale.

#### Consommation

13. Le Secrétariat a pris note que la consommation totale de CFC à financer dans le cadre du plan (2 017,6 tonnes PAO) est de loin inférieure à la valeur de l'option 1 ou 2 calculée pour les Philippines en vertu de la décision 35/57.

14. Le plan d'élimination indique une consommation restante totale de CFC-11 de 499,47 tonnes PAO dans le secteur des mousses pour 2001, dont 31,7 tonnes PAO qui seront éliminées dans le cadre du dernier projet en cours, ce qui laissera 467,77 tonnes PAO ne faisant l'objet d'aucune mesure d'élimination. Deux des entreprises visées ont un niveau de consommation élevé (consommation de 73 et de 80 tonnes de CFC-11) et six ont été fondées en 1995 (quatre des six en mai ou en juin).

15. L'analyse des données sur la consommation pour 1999 rapportées par le gouvernement des Philippines révèle que la consommation de CFC-11 à éliminer dans les projets de mousses

est d'environ 125 tonnes PAO de plus que la consommation rapportée. Les données sur la consommation de 2000 rapportées au Secrétariat du Fonds par le gouvernement des Philippines révèlent qu'il n'y a eu aucune consommation de CFC-11 dans le secteur des mousses au cours de cette année-là.

16. De plus, l'historique du secteur des mousses rapporté dans le programme de pays des Philippines indique que la mousse de polyuréthane est fabriquée à base de chlorure de méthylène, « qui se vend à moitié prix du CFC-11 » au pays, depuis 1991. Compte tenu des sommes importantes que le Fonds multilatéral a investi pour sensibiliser le public aux Philippines et du rôle des agences d'exécution dans les projets d'investissement, la consommation de grandes quantités de CFC-11 par les entreprises à l'heure actuelle semble anormale. De plus, des précisions s'imposent afin de connaître la date du début des activités dans les entreprises qui ont commencé à fonctionner très près de la date limite d'admissibilité.

17. La Banque mondiale a répondu que l'étude menée pendant la préparation de ce plan a été beaucoup plus rigoureuse que les études faites dans le passé et qu'elle a mis au jour la consommation de plus grandes quantités de CFC-11 dans le secteur des mousses. Les données présentées dans le plan sont le résultat d'une série d'entrevues avec les fournisseurs de matières premières et de produits chimiques, et de visites d'installations, tandis que les données présentées précédemment dans les rapports périodiques sur la mise en œuvre du programme de pays étaient fondées sur les meilleures connaissances possibles, à l'époque. La Banque mondiale propose que la différence entre les données sectorielles présentées dans le plan et les données présentées précédemment au Comité exécutif ne devienne pas le critère qui détermine l'admissibilité des entreprises restantes dans le secteur des mousses.

18. La Banque mondiale n'a pas fourni les données supplémentaires en réponse à la demande du Secrétariat de préciser davantage la consommation admissible proposée dans le secteur des mousses. Elle a plutôt répondu que les données sur la consommation ont été fournies pour l'année précédant la remise du plan, conformément aux directives du Comité exécutif en vigueur. La Banque mondiale a ajouté que des efforts avaient été déployés pour s'assurer que les entreprises visées par ce plan avaient été établies avant 1995 et a fourni de l'information supplémentaire sur les dates de fondation de Primefoam et Dongshin Phils. L'information sur deux autres entreprises fondées en 1995 est attendue.

19. En ce qui concerne l'utilisation possible de chlorure de méthylène comme solution de remplacement du CFC-11 par les entreprises existantes (typique de l'industrie des mousses aux Philippines, selon le programme de pays), la Banque mondiale a indiqué que le chlorure de méthylène se vend actuellement à 50 pour cent du prix du CFC-11 mais que les quantités disponibles ne représentent que 30 pour cent des quantités disponibles de CFC-11. La Banque mondiale a ajouté que plusieurs grands fabricants de mousse affirment que leur équipement n'est pas compatible avec le chlorure de méthylène. Il s'agit-là du premier cas d'incompatibilité dont est saisi le Secrétariat. L'expérience acquise relativement aux projets de mousse souple approuvés a révélé que les entreprises peuvent utiliser le CFC-11 et le chlorure de méthylène, de temps à autres, selon le type de mousse à fabriquer, les facteurs économiques et la disponibilité des produits chimiques. De plus, le prix peu élevé du chlorure de méthylène semble peu irrégulier, compte tenu de la rareté du produit.

20. Le Secrétariat était toujours en attente de la lettre du gouvernement sur l'utilisation du HCFC-141b au moment de préparer ce document.

#### Calcul des coûts différentiels

21. Le Secrétariat a examiné les coûts différentiels proposés pour le secteur malgré toutes ses réserves concernant l'admissibilité de la consommation rapportée pour le secteur des mousses. Le Secrétariat a indiqué que le calcul des coûts différentiels n'avait pas été fait en fonction du rapport coût-efficacité moyen pour chacun des sous-secteurs concernés, ce qui a été la pratique courante dans les plans sectoriels et les plans nationaux d'élimination approuvés. La Banque mondiale a révisé ses coûts différentiels en conséquence. Les coûts différentiels révisés pour ce secteur sont de 2,01 million \$US, environ 1,54 million \$US de moins que dans la proposition de financement initiale.

22. Le calcul des coûts différentiels pour la consommation mineure restante dans les autres secteurs manufacturiers est conforme aux directives et aux seuils établis.

23. Plusieurs activités du secteur de l'entretien sont semblables à celles des plans nationaux d'élimination approuvés pour la Malaisie et la Thaïlande, et les coûts différentiels ont été calculés de la même façon. Le rapport coût-efficacité global du secteur de l'entretien est de 4,97 \$US/kg, un niveau comparable aux niveaux de financement des plans nationaux du Brésil, de la Malaisie et de Thaïlande.

24. Le financement de l'Unité de gestion du projet proposée (1 375 000 \$US) représente 11,4 pour cent des coûts différentiels des activités du projet, comparativement à 11,25 pour cent pour le Brésil, 15,7 pour cent pour la Malaisie et 11,5 pour cent pour la Thaïlande.

#### Répartition du financement

25. Le Secrétariat a indiqué que près de 75 pour cent du financement total du projet est demandé dans les deux premières tranches. La Banque mondiale a répondu que les rentrées de fonds ont été déterminées en fonction de la liste des mesures qui doivent être entreprises immédiatement afin que les Philippines puissent atteindre leurs objectifs de réduction de 50 pour cent le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et de 75 pour cent le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Comme expliqué dans le plan, la consommation de CFC dans le secteur de l'entretien doit être réduite. La réalisation d'une réduction importante dans le secteur de l'entretien exige l'injection de ressources financières au début du projet afin que les ressources techniques et autres infrastructures pertinentes nécessaires pour répondre aux besoins de plusieurs intervenants soient en place avant les échéances.

#### Responsabilité de la mise en œuvre et de la surveillance

26. Le document de projet présente en détail le rôle de l'Unité de gestion du projet, mais n'en fait pas autant pour le rôle des agences d'exécution (Banque mondiale et gouvernement de la Suède). La Banque mondiale a indiqué qu'elle a été désignée agence d'exécution principale et qu'elle sera responsable des rapports et de la vérification des résultats. À titre de d'agence d'exécution partenaire, le gouvernement de la Suède aura la responsabilité de fournir de l'assistance aux Philippines pour la mise en œuvre des activités reliées à l'élaboration de

politiques, à la formation et à la sensibilisation du public dans le secteur de l'entretien. La Banque mondiale a indiqué que les tâches particulières de la Banque mondiale et de la Suède seront précisées dans le projet d'accord.

#### Programme annuel de mise en œuvre et projet d'accord

27. La Banque mondiale a remis le premier programme annuel de mise en œuvre et le projet d'accord au Secrétariat le 21 octobre 2002, pendant la préparation du présent document. L'examen de ces documents est en cours. Les résultats de cet examen seront présentés à la Banque mondiale et les documents seront modifiés au besoin. Le Comité exécutif sera informé des résultats de ce processus et des documents supplémentaires qui seront distribués en vertu des règles et des décisions pertinentes.

#### Plans d'activités

28. Le Secrétariat a pris note que les provisions financières pour les Philippines dans le plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002 étaient de l'ordre de 450 000 \$US, alors que la première tranche demandée est de 4 millions \$US. La Banque mondiale a répondu qu'elle sera en mesure d'accommoder la somme totale dans son plan d'activités pour 2002 en raison de certaines modifications apportées à d'autres éléments de son plan d'activités.

29. Le Secrétariat a également pris note que la Suède n'a fait aucune provision pour financer les Philippines dans son plan d'activités bilatérales pour 2002.

#### Sommaire

30. Le Secrétariat a reçu des réponses détaillées aux points soulevés pendant l'examen, comme en font foi les paragraphes précédents. Toutefois, au moment de préparer ce document, le Secrétariat n'avait pas encore eu la chance de discuter avec la Banque mondiale des conséquences de cet examen ni des réponses de la Banque mondiale.

31. L'examen révèle que tous les éléments de la proposition, à l'exception de ceux qui se rapportent au secteur des mousses, semblent admissibles à un appui financier. Les coûts différentiels proposés sont conformes à ceux approuvés pour d'autres plans nationaux d'élimination des CFC, et les activités de même que les modalités de mise en œuvre sont comparables.

32. Quant au secteur des mousses, l'historique du secteur au pays, les projets approuvés dans le passé et la consommation officielle rapportée pour le secteur de la consommation (nulle), de même que les dates de fondation in-extremis de quatre des entreprises remettent en question l'admissibilité des coûts demandés pour le secteur des mousses. Rappelant que la condition B de la décision 35/57 indique explicitement que les directives du Fonds sur l'admissibilité des projets doivent être maintenues à tous égards, le Secrétariat est d'avis que les coûts différentiels du projet devraient être les coûts demandés pour tous les éléments sauf le secteur des mousses, pour lequel les coûts différentiels devraient être limités au minimum accordé pour l'assistance technique pour tous les petits consommateurs admissibles restants qui n'ont pas encore été identifiés.

33. Pour ces raisons, le total des coûts différentiels admissibles pour le plan national d'élimination des CFC pour les Philippines devraient être d'environ 10,05 millions \$US, plus les coûts d'appui de neuf pour cent pour les coûts des projets et des activités, et de cinq pour cent pour l'Unité de gestion du projet.

34. Le Secrétariat s'interroge sur la proportion du montant total à être approuvée pour les deux premières années, laquelle est de 74 pour cent. Il est entendu que les agences d'exécution demandent le montant complet pour les éléments discrétionnaires du plan avant la mise en œuvre, surtout lorsqu'il s'agit d'activités d'investissement. Par contre, il devrait être possible, dans les plans sectoriels ou les plans nationaux d'élimination qui comportent une part plus importante d'activités d'assistance technique et d'activités ne portant pas sur des investissements de faire correspondre la date de la demande d'appui financier à la date d'exécution des activités proposées.

35. À titre d'exemple, lorsqu'une activité de formation d'envergure s'étend sur plusieurs années, l'activité peut être présentée en plusieurs étapes et financée sur plusieurs années, ce qui aurait pour effet de réduire les niveaux très élevés de financement global demandés au cours des deux prochaines années pour les différents plans sectoriels et plans nationaux d'élimination présentés pour approbation. Dans le cas des Philippines, le Secrétariat discutera avec la Banque mondiale de la modification des tranches de financement afin de réduire substantiellement la concentration des demandes de financement en début de période, conformément au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66 et Corr.1/Rev.1.

#### Coopération bilatérale

36. Le gouvernement de la Suède propose de s'occuper d'activités du secteur de l'entretien d'un projet représentant 13 396 579 \$US en proposant la somme de 474 000 \$US. Le financement demandé par le gouvernement de la Suède à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif pour la première tranche du projet est de 152 000 \$US, plus les coûts d'appui de 11 280 \$US. La disponibilité de ce niveau de financement à même le programme de coopération bilatérale de la Suède pour la période triennale de 1999-2002 est précisée dans le document de coopération bilatérale, UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/16.

#### **RECOMMANDATION**

37. En attente.

----